



Jours fériés peut-il être un jour de repos ?

Par **DPS**, le **05/11/2009** à **14:20**

Bonjour,rrrnJe travaille dans une entreprise où la plage horaire de travail s'étend de 6h du matin à 19h30. Nous sommes 2 équipes : l'une qui fait 6h et demi pendant 4 jours + le samedi à 9h de travail, l'autre fait 7h de travail sur 5 jours.rnLa semaine prochaine mercredi est férié et ne nous travaillons pas.rnL'employeur dit à l'équipe du matin est bien puisque mercredi est férié ça sera votre jour de repos (sachant que sur les 7 ou 8 que forment cette équipe uniquement 2 ont le mercredi régulièrement de repos) et pour l'équipe d'après-midi puisque je vous paye 6 heures tous les jours fériés pour arrivé jusqu'à 7 heures vous la rattraperez un autre jour dans la semaine.rnJ'ai besoin de votre avis. A-t-il le droit ? Est-ce légale pour l'une et l'autre équipe d'agir ainsi ? J'espère que j'ai été clair.rnMerci par avance.